Ensemble, concrétisons vos projets!
SURAULT IMMOBILIER

Guer
Ville et Nature

56 Avenue de la libération
35380 Plélan le Grand
02.56.49.52.03
Mr SURAULT : 06.62.42.62.21

4 Place de l'Hôtel de Ville
56380 GUER
02.56.21.96.91
Mme LEFEBVRE : 06.88.83.51.94

Charte mieux vivre ensemble

La vie collective dans l'immeuble n'est possible que si chacun respecte un certain nombre de règles et d'usages.

Nous rappelons que la Mairie de Guer a accepté de prendre en charge la gestion des logements étudiants dans une démarche de service rendu aux familles.

L'élève demandant son admission s'engage à en respecter les règles. Tout manquement grave à l'observation de celles-ci peut donc entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive.

Nous rappelons que votre caution est engagée en cas de dégradation du logement ou/et des parties communes.

L'objectif recherché, au travers du respect de ces limites, est de permettre à chacun de trouver dans l'immeuble un cadre favorable à sa réussite scolaire et à l'épanouissement de sa personnalité.

« Pour se sentir bien chez soi, il est essentiel que chacun prenne soin de conserver les parties communes en bon état. »

- ☞ En ne laissant rien dans les escaliers, couloirs et autres parties communes (ni poubelles, ni cycles, ni chaussures, ni mobilier…) y compris au dernier étage et à la cave.
- ☞ En évitant de salir et/ou d'abîmer les parties communes. En nettoyant au plus vite les salissures si nécessaire.
- ☞ En respectant l'interdiction de fumer dans les parties communes.
  En jetant notre mégot dans un cendrier ou en le gardant dans notre paquet en attendant de trouver une poubelle.
- ☞ En respectant vos voisins « La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ».
- ☞ En respectant le travail des personnes intervenant sur l'immeuble.

Signature